

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/arrete/2019/08/20/2019014117/justel>

Dossier numéro : 2019-08-20/01

Titre

20 AOUT 2019. - Arrêté ministériel portant approbation du Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI) Pipelines du Gouverneur de la province du Brabant Flamand

Source : INTERIEUR

Publication : Moniteur belge du 30-08-2019 page : 83206

Entrée en vigueur : 09-09-2019

Table des matières

Art. 1

Texte

Article 1. Article unique. Le PPUI Pipelines du Gouverneur de la province du Brabant Flamand est approuvé à compter de l'entrée en vigueur de cet arrêté.

La partie adaptée du plan doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'approbation.